

BEYOĞLU

DIRECT.: Beyoglu, Istanbul Palace, Impasse Olivo — Tél. 41892
 REDACTION: Galata, Eski Banka Sokak, Sen Piyer Han 2 ci kat
 Tél. 49266

Pour la publicité s'adresser exclusivement
 à la Maison
KEMAL SALIH-HOFFER-SAMANON-HOULI
 Istanbul, Sirkeci, Agirefendi Cad. Kahraman Zade H. Tél. 20094-95

Directeur - Propriétaire : G. Primi

QUOTIDIEN POLITIQUE ET FINANCIER DU SOIR

Les travaux du Kamutay

Voici la nomenclature des projets de loi qui, approuvés en conseil des ministres, ont été déposés sur le bureau du Kamutay :

1. — Modifications à introduire à la liste D. annexée à l'article 5 de la loi budgétaire de l'exercice 1935.
2. — Comptes définitifs de l'exercice 1933 de l'administration des chemins de fer de l'Etat et de la direction générale de l'exploitation des ports.
3. — Paragraphe additionnel à l'article 6 de la loi sub No. 2467.
4. — Modifications à introduire à l'article 2 de la loi No. 2517.
5. — Article additionnel à la loi No. 2222, concernant ceux qui s'acquittent par versements de la valeur des biens immeubles qu'ils ont acquis et appartenant à l'Etat.
6. — Comptes définitifs de l'exercice 1934 de la direction générale de l'administration du sauvetage.
7. — Transfert à effectuer d'un chapitre à l'autre d'un crédit figurant au budget de l'exercice 1935 du ministère de l'hygiène.
8. — Transfert d'un chapitre à l'autre d'un crédit de 20.000 Liras figurant au budget de l'exercice 1935 du commandement général de la gendarmerie.
9. — Comptes définitifs de l'exercice 1934 de la direction des services de constructions de la ville d'Ankara.
10. — Comptes définitifs de l'exercice 1934 de l'Institut agricole.
11. — Projet de loi concernant le drapeau turc.
12. — Modification à introduire à l'article 1 de la loi No. 2201 concernant les cadres de l'enseignement.

L'extension du réseau ferré

Une nouvelle ligne sera créée

Il a été décidé de construire sous la dénomination de « ligne du Nord », une ligne de chemin de fer qui, partant d'Ada-Bazar, aboutira à Bayburd, en passant par Aendek, Düzcé, Bolu, Gerde, Cerkes, Ilgaz, Tosya, Osmancik, Gümüş, Hacıköy, Merzifon, Amasya, Erbaa, Niksar, Reşadiye, Koyulhisar, Su Şehir, Şebîn Karahisar, Alucra, Gergitten.

Changements de noms

Des communications ont été faites partout avisant que le kaza de Gevar, dépendant du vilayet de Van, a pris le nom de Yükekova, et que le kasaba Hüseyinabat, dépendant du vilayet de Corum a pris celui de Alaca.

Pour le développement de nos organisations sportives

Les gouverneurs, sous-gouverneurs et les directeurs des communes ont reçu l'ordre de prendre en sérieuse considération les demandes qui leur seraient adressées par les délégués autorisés des organisations sportives, le gouvernement ayant décidé de réglementer et de développer ces organisations.

Pour avoir été licencié de l'école...

L'étudiant Kâzım, de l'école normale d'Imrin, licencié il y a 15 jours pour s'être absenté fréquemment, se présentait à l'école pour demander à parler au directeur - adjoint, M. Resid. Le garçon de bureau, pris de soupçon, voulut lui barrer le passage.

Kâzım sortit un couteau et en porta un coup au garçon. Après quoi, se précipitant dans le local de la direction, il se rua sur M. Resid et le frappa à deux reprises de son arme. Les autres étudiants accourus, eurent du mal à maîtriser le meurtrier. Le garçon de bureau a dû être hospitalisé. Les blessures du sous-directeur sont légères.

Un député flamand demande la dénonciation de l'accord militaire franco-belge

Bruxelles, 26 A. A. — A la réunion des droites du Parlement, M. Van Zeeland déclara qu'il fallait à tout prix combler les lacunes de l'organisation militaire et que le gouvernement est solidaire avec les mesures transitoires présentées au Parlement.

Le leader flamand, Van Dauve-laert, déclara que l'accord militaire franco-belge devait être dénoncé parce qu'il est sans valeur technique.

M. Jaspard, intervenant, le contredit énergiquement.

La Petite Entente et l'Entente Balkanique

Ankara, 25 A. A. — A l'occasion de l'entrevue qu'ils viennent d'avoir à Beograd, M. Hodza, président du conseil et ministre des affaires étrangères de Tchécoslovaquie, et M. Stoyadinovitch, président du conseil et ministre des affaires étrangères de Yougoslavie, ont adressé la dépêche suivante à M. Teyfik Rüstü Aras, en sa qualité de président de l'Entente Balkanique :

Son Excellence Teyfik Rüstü Aras
Président de l'Entente Balkanique

Au moment où nous venons de terminer nos conversations qui ont prouvé, une fois de plus, l'identité parfaite de vues de nos deux gouvernements dans le cadre de la politique de la Petite-Entente, laquelle s'harmonise si heureusement avec la politique de l'Entente Balkanique, nous tenons à présenter à vous, l'éminent président de l'Entente Balkanique, nos salutations les plus chaleureuses et nos meilleurs vœux pour votre noble pays et pour l'excellent doyen des ministres des affaires étrangères de l'Europe.

Le Dr. Teyfik Rüstü Aras, président de l'Entente Balkanique, a répondu par les télégrammes suivants à la dépêche de MM. Hodza et Stoyadinovitch :

Son Excellence M. Hodza
Président du conseil et ministre des affaires étrangères

Je reçois avec joie le très aimable télégramme que Votre Excellence a bien voulu m'adresser de Beograd avec Son Excellence M. le président Stoyadinovitch. Cette attention délicate à l'effort de mon pays et de moi-même m'a prouvé une fois de plus l'amitié réelle et sincère qui existe entre nos deux pays et l'harmonie parfaite qui caractérise les relations de la Petite-Entente avec l'Entente Balkanique dans leur politique de sécurité, conforme au Covenant.

Je tiens à cette occasion à exprimer à l'éminent président du conseil du pays ami l'expression de ma vive gratitude et à lui renouveler les assurances de toute mon amitié.

Son Excellence M. Stoyadinovitch
Président du conseil et ministre des affaires étrangères

Le très aimable télégramme que Votre Excellence a bien voulu m'adresser avec Son Excellence M. le président Hodza m'a vivement ému. Comme président en exercice du conseil de l'Entente Balkanique et comme ministre des affaires étrangères de Turquie, je tiens à adresser à l'éminent président du conseil du grand pays ami et allié l'expression de ma profonde gratitude. Votre réunion de Beograd a démontré une fois de plus combien la politique féconde suivie par l'Entente Balkanique s'harmonise avec celle de la Petite-Entente dans sa conception de sécurité, conforme au Covenant.

C'est avec joie que j'enregistre ce résultat heureux tout en renouvelant à Votre Excellence les assurances de mon amitié inaltérable et mes vœux les plus sincères pour la Yougoslavie alliée.

Le Dr. Teyfik Rüstü Aras, en sa qualité de président de l'Entente Balkanique, a adressé la dépêche suivante à M. Demirdjiz, président du conseil et ministre des affaires étrangères de Grèce, à M. Stoyadinovitch, président du conseil et ministre des affaires étrangères de Yougoslavie et à M. Titulesco, ministre des affaires étrangères de Roumanie :

J'ai le grand plaisir de communiquer ci-après à Votre Excellence la dépêche que j'ai reçue de Vues Excellences MM. Stoyadinovitch et Hodza, ainsi que celles par lesquelles j'ai répondu à leur aimable message.

En tant que président en exercice du conseil de l'Entente Balkanique, j'ai enregistré avec une vive satisfaction le développement de la politique sur les bases de laquelle je sais être en plein accord avec les gouvernements alliés.

La délicate attention des éminents présidents du conseil de Yougoslavie et de Tchécoslovaquie à l'égard de l'Entente Balkanique m'impose l'agréable devoir d'en informer les membres auxquels elle s'adresse par mon entremise.

La situation en Bulgarie

Sofia, 26 A. A. — L'Agence télégraphique bulgare dément que le gouvernement ordonne des arrestations pour prévenir le danger qui menacerait les dirigeants du pays.

Une nouvelle Dalila !

Au village Ortaklar d'Aydin, la dame Hatice, profitant de ce que son mari dormait, le tua de plusieurs coups de revolver, à bout portant. Elle a été arrêtée.

Le ressort de l'enquête préliminaire, que ce drame doit être attribué à la jalousie, la victime ayant entretenu des relations coupables en dehors du toit conjugal.

Le grand débat sur la ratification du pacte franco-soviétique

L'exposé de M. Flandin au Palais - Bourbon

Paris, 26 A. A. — Dans le discours qu'il prononça hier à la Chambre, à l'occasion de la discussion du pacte franco-soviétique, M. Flandin évoqua les objections allemandes contre ce pacte. Il rappela que M. Laval annonça lui-même à la Chambre qu'il demanderait l'inscription d'un projet portant la ratification du pacte dès la rentrée de janvier.

« Ainsi se manifeste, dit-il, la continuité absolue de la politique suivie par les ministres des affaires étrangères, que l'on essaya d'opposer parfois. La France ne cessa jamais de vouloir associer l'Allemagne à une entreprise de sauvegarde spéciale de la paix. »

Il montre que sur tous les bancs de la Chambre on est passionnément attaché à poursuivre la paix et qu'il ne faut pas rompre l'unité morale de la France.

Il fournit ensuite des précisions sur la portée du pacte et les obligations complémentaires qu'il comporte pour la France.

« Nous nous engageons, dit-il, à porter assistance à l'U. R. S. S., victime d'une agression non provoquée. Nous sommes obligés d'agir de concert pour obtenir des recommandations de la S. D. N. Nous avons l'obligation, et non plus la faculté de nous conformer à ces recommandations. Le gouvernement français pourra juger si l'assistance n'est pas incompatible avec nos propres obligations résultant d'autres pactes. C'est dans le respect de tous ses engagements que la France appliquera le pacte. »

M. Flandin déclare ensuite que le pacte ne contient aucune obligation telle qu'il pourrait s'en trouver dans un traité d'alliance.

A l'objection que la France s'engagerait dans un conflit qui ne l'intéresserait pas directement, M. Flandin soutient l'indivisibilité de la paix, ajoutant que dans le pacte on trouve partout la confirmation du traité de Locarno et l'engagement de ne se livrer à aucune agression contre l'Allemagne, dont il

souhaite la collaboration.

« Le pacte franco-soviétique, dit-il, constitue une nouvelle étape sur le chemin de la paix. »

M. Flandin répond ensuite à ceux qui redoutent l'intrusion d'un gouvernement étranger dans la politique extérieure de la France. Il déclare qu'il dépendrait du gouvernement d'empêcher la propagande communiste. La politi-

que extérieure française, dit-il, ne doit pas dépendre du régime intérieur de pays étrangers.

Il conclut en affirmant que le pacte renforcera la sécurité collective de l'Europe, en laissant intacte la souveraineté de la France.

Ce discours fut vivement applaudi par la gauche, le centre et l'extrême-gauche.

La presse parisienne de ce matin

“L'encerclement de l'esprit d'agression” - La bienveillance tumultueuse de l'extrême gauche - L'“or” soviétique,,

Paris, 26 (Par Radio). — Le débat d'hier au Palais-Bourbon est évidemment la question qui fait l'objet de tous les commentaires de la presse parisienne de ce matin.

Le « Petit Parisien » rend hommage aux talents d'orateur de M. Pierre-Etienne Flandin. A un certain moment, il réussit à ébranler le centre. Il cherchait toutefois visiblement à convaincre un contradicteur absent. Sa formule fera école : « Nous voulons seulement encercler l'esprit d'agression. »

Le « Quotidien » également, rend hommage à l'éloquence de M. Flandin, et surtout à sa remarquable adresse juridique. Seulement, cet hommage ne laisse d'être voilé par beaucoup d'amertume. Ce journal, qui fut, dès le début, un adversaire convaincu de la ratification, regrette que les talents de l'orateur aient été au service de la cause soviétique. Si, par son attitude, M. Flandin a perdu une part des sympathies dont il jouissait au centre, il s'est acquis la

bienveillance tumultueuse de l'extrême gauche communiste et sans doute y a-t-il beaucoup de prix.

M. Vonoven (« Figaro »), estime que M. Flandin, en préconisant la ratification, n'obéit pas aux seules raisons qu'il a exposées à la Chambre : le front populaire le veut !

Dans le « Jour », M. Bailby est plus violent. Il essaye d'analyser la « manoeuvre de tactique parlementaire » qu'il a baptisée de « l'hypocrisie », appliquée par le gouvernement, en l'occurrence, comme la ratification parlementaire est sûre (et M. Bailby attribue cette attitude à l'action de l'« or » soviétique), le gouvernement n'a pas besoin de se compromettre et ne pose pas la question de confiance. Mais si un fléchissement de la majorité prévue se dessine, « le ministère se jettera au feu ». Il n'hésitera pas à faire dépendre du vote les destinées du cabinet, l'essentiel étant de ne pas déplaire à MM. Staline, Litvinoff et Potemkine.

Vers un partage des territoires non-amhariques de l'Abyssinie ?

Les idées du général Gwynn

La partie du discours de M. Eden annonçant un nouvel effort de conciliation dans le conflit italo-abyssin, a été très remarquée dans les cercles parlementaires anglais. On parle même à ce propos d'une proposition de paix concrète qui aurait, dit-on, l'approbation de M. Mussolini.

« Cette formule — précise une dépêche de l'Agence Anatolie — trouve son origine dans le projet de solution exposé récemment, à titre personnel, dans la presse anglaise, par un correspondant de haute réputation, le général Sir Gwynn. »

Les traits principaux de ce projet sont les suivants :

Primo, les territoires conquis par Menelik constituent un fardeau pour l'Ethiopie amharique proprement dite ;

Secundo, ces territoires passeraient sous l'administration souveraine des Etats européens voisins, contre paiement ;

Tertio, on remettrait ces indemnités à la S. D. N. qui assurerait le service des intérêts des emprunts contractés par l'Ethiopie pour financer des entreprises de développement de ce pays ;

Quarto, la majeure partie de ces territoires irait à l'Italie et comprendrait en gros ceux mentionnés dans le plan Laval-Hoare, plus le Birou, le Terou, le Sidamo et le Borana ;

Quinto, on attribuerait à la France et à l'Angleterre des territoires voisins de leurs possessions, soit l'Aoussa, à la première, étant donné qu'il constitue l'hinterland de la Somalie française et une zone de territoire le long de la frontière du Soudan à la seconde ;

Sexto, la souveraineté et la sécurité de l'Ethiopie seraient garanties par la S. D. N. ;

Septo, l'Ethiopie obtiendrait des redevances sur les exploitations minières entreprises dans les territoires cédés.

Le voyage du sénateur Barzini et les commentaires qu'il suscite

Londres, 26 A. A. — Le correspondant de l'Agence Havas apprend que le sénateur italien Barzini, récemment

arrivé à Londres, a été chargé par M. Mussolini de sonder non officiellement le gouvernement britannique au sujet d'un nouveau plan de paix.

Tout permet de croire que M. Grandi est tenu au courant de l'activité de M. Barzini, mais ne participe pas à ces sondages.

Le poste de l'E. I. A. R. a radiodiffusé, hier, le communiqué officiel suivant (No. 135), transmis par le ministère de la presse et de la propagande :

Le maréchal Badoglio télégraphie :

Intense activité de patrouilles sur le front d'Erythrée.

L'aviation a bombardé des détachements ennemis au Sud de l'Amba Alagi et dans le Tembien.

Sur le front de Somalie, la situation est inchangée.

Front du Nord

Ras Kassa en état de rébellion ?

Djibouti, 25. — Des nouvelles de source éthiopienne annoncent que le Ras Kassa Darghi refuserait de recevoir des ordres du quartier - général et entend conduire à sa guise l'armée dont il a le commandement. Il serait parvenu à convaincre le Ras Seyoum à partager sa façon de voir et à s'assurer également le concours de Ras Aialeou Bourrou, qui lui doit une reconnaissance particulière.

Au lendemain de la victoire de Zebit (mars 1930), sur les armées du rebelle Ras Gougou Oli, l'empereur, qui venait d'accéder au trône, avait accordé au Ras Kassa Darghi le vaste commandement du vaincu. Quant à Aialeou Bourrou, qui avait joué un rôle de premier plan dans la répression de la rébellion, il avait dû se contenter du mai-

gre territoire de Belesa, voisin de son domaine de l'Ouoghara.

Les raids imaginaires

Rome, 25 A. A. — Les autorités démentent la nouvelle de source éthiopienne annonçant 412 Italiens tués et que les Ethiopiens firent sauter quinze poudrières. Elles démentent également le massacre d'un groupe d'Italiens assistant à une messe en plein air. Elles démentent enfin la prise de Gig-Gigga par Graziani.

Un commentaire américain

Washington, 25. — La presse américaine affirme que la victoire militaire italienne de l'Amba Aradam est aussi la plus grande victoire politique que le Duce ait remportée depuis le commencement de la guerre.

L'Amba Aradam, selon la presse américaine, représente la troisième phase de la guerre italo-éthiopienne :

La première phase fut celle pendant laquelle l'Angleterre crut, sans y réussir, pouvoir intimider l'Italie en concentrant sa flotte en Méditerranée ;

La deuxième phase commença lorsque les Anglais, effrayés par la menace aérienne italienne, renforcèrent l'Egypte et y concentrèrent soixante mille hommes.

Cette deuxième phase comporta une véritable humiliation pour l'Angleterre qui n'était pas habituée à rencontrer de la ré-

Sécurité collective et encerclement

Une mise au point britannique

Londres, 26 A. A. — On souligne de source autorisée que lorsque M. Eden parla aux Communes, au cours de son exposé sur la politique étrangère de claire distinction entre la sécurité collective et l'encerclement, il parla en termes généraux. Ce passage semble être interprété à l'étranger comme un geste en faveur de l'Allemagne. Or, depuis longtemps, l'opinion allemande a été que, quoiqu'en pensent les membres de la S. D. N., la sécurité collective signifie l'encerclement. Ce n'est pas là le point de vue britannique et l'adhésion de l'Allemagne est nettement désirée.

La controverse anglo-italienne

La dernière note du gouvernement de Rome

Rome, 25. — Le gouvernement italien a présenté au gouvernement britannique, par l'entremise de l'ambassadeur à Londres, M. Grandi, la note suivante :

« Le gouvernement italien, se référant à la communication anglaise du 14 février, prend acte de ce qu'aucun argument n'a été adopté ni avancé par le gouvernement anglais dans sa réponse aux observations du gouvernement italien concernant le memorandum britannique du 25 janvier et la position prise par le gouvernement britannique. Le gouvernement italien maintient donc son point en ce qui concerne l'action et les ententes navales entreprises par le gouvernement britannique en Méditerranée et se réserve de soulever la question au lieu et de la façon qu'il jugera le plus appropriés. »

Paris, 24 A. A. — Du correspondant de Stefani :

Suivant des renseignements de bonne source, l'entretien Flandin - Cerrutti, n'aurait pas été consacré à la prochaine réunion genevoise et aux sanctions, ainsi que certains journaux parisiens le publièrent, mais l'ambassadeur italien aurait remis une note concernant la demande britannique adressée aux puissances de la Méditerranée pour une collaboration navale dans cette mer.

Pas de questionnaire italien à l'Allemagne

Rome, 26 A. A. — Les milieux officiels démentent que M. Mussolini aurait remis à M. Von Hassel avant le départ de celui-ci pour Berlin, un questionnaire et que Von Hassel aurait remis à ce questionnaire des réponses considérées comme insuffisantes par le gouvernement italien.

Si les sanctions sont maintenues...

Rome, 25 A. A. — A l'occasion du centième jour de l'application des sanctions, la « Tribuna » expose l'opinion de principe de l'Italie relativement à ces dernières et déclare qu'elles constituent un acte hostile et une violation des traités et des accords concernant l'Ethiopie et que si elles sont maintenues, elles amèneront, en ce qui concerne l'Italie, une révolution complète des relations européennes.

La Yougoslavie et les sanctions

Belgrade, 25. — Suivant le journal « Vardar », les pertes éprouvées par la Yougoslavie, à la suite des sanctions, s'élèveraient à 800 millions de dinars, équivalents au 20 % du total des exportations de ce pays. Les prétendues compensations offertes par l'Angleterre ne seraient, suivant le même journal, que des manoeuvres pour accaparer le marché yougoslave au profit des produits textiles britanniques.

distance à sa volonté :

La troisième phase actuelle montre la possibilité de résoudre sans complications pour l'Europe le conflit italo-éthiopien.

Front du Sud

L'action de l'aviation

Mogadiscio, 25. — Sur le front Sud, les forces éthiopiennes sont en mouvement depuis environ deux semaines. Leurs déplacements sont effectués en vue de remédier à la rupture du secteur occidental du front. La présence active des Italiens à Neghelli, sur le fleuve Gestro, en territoire Galla-Borana a contraint les Ethiopiens à modifier leur système de défense. Toutes les tentatives des Abyssins en vue d'envoyer des troupes, des munitions sur le fleuve Gestro ont été contrariées par l'aviation italienne.

Hier, à l'aube, des appareils de reconnaissance ont identifié et mitraillé un groupe de guerriers. Ces derniers avaient probablement marché toute la nuit pour atteindre un point d'eau et se cacher ensuite dans les broussailles.

